



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Cartignies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 24 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 62

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	R	Procuration à Christelle BLANDO
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	R	Procuration à Anne-Laure CATTELOT
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	R	Procuration à Laurence WATTEAU
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	R	Procuration à Vincent COURET
BERELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	

DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Orféo RIGONI
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Pascal NOYON
FELLERIES	Maxime LOUGUET	A/E	
FLAUMONT- WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	A/E	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Bruno MOYEN, conseiller suppléant
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	R	Procuration à Thierry THIROUX
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLIES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	A/E	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	R	Procuration à Christine BASQUIN
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	A/E	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	R	Procuration à Didier CARETTE
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOUSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloé TROUILLIEZ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Rémi LE ROUZIC	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Nicolas DOSEN
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	R	Procuration à Alain DERUE, conseiller suppléant

Objet de la délibération : Plan Alimentaire Territorial : dispositif d'accompagnement des communes portant sur la restauration collective

Numéro de la délibération : DC_2022_070

Pièces jointes : Convention pour la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial (6 pages)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 62

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que le Plan Alimentaire Territorial (PAT) Sambre-Avesnois a pour objectif d'engager une véritable transition alimentaire du territoire. C'est-à-dire construire un système agro-alimentaire durable et résilient, capable de proposer une alimentation locale et durable à tous les habitants, tout en préservant le bocage, et en tenant compte des 4 enjeux nationaux suivants : l'ancrage territorial, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, l'éducation-sensibilisation.

Depuis plusieurs années, le Parc mène des actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des cantines publiques (en complément du travail mené avec les lycées et collèges/structures médico-sociales par la Région et le Département), en mobilisant son ingénierie et des partenaires : Chambre d'agriculture, APROBIO, Groupement qualité, Les Sens du Goût.

Plus récemment, dans le cadre du PAT-SA, au vu de la loi EGALIM, beaucoup de communes s'interrogent quant à introduire des produits durables et locaux dans leur restaurant scolaire. Dans ce contexte, les intercommunalités du territoire ont un rôle d'appui aux communes qui pourrait être central.

Le PNR a ainsi mis en place et anime un groupe de travail « Restauration Collective » à l'échelle de l'arrondissement (4 EPCI partenaires) et s'est doté d'un poste mutualisé PNR-EPCI dans le cadre du PAT-SA, en vue d'engager une étude dédiée.

Les objectifs du groupe de travail :

- Recenser les différentes pratiques des cantines scolaires (enquête et restitution)
- Accompagner les communes dans l'intégration de produits locaux et de qualité pour respecter les exigences de la loi Egalim (50% produits durables et de qualité dont 20% de bio, lutte contre les emballages plastiques, lutte contre le gaspillage alimentaire, repas végétariens) et du PAT-SA (action « Cantines d'Avenir »).

Le Parc a répondu à l'appel à projet Plan de Relance - mesure 13 « soutien à l'investissement pour les PAT », pour financer un poste sur 2 ans. Le coût total d'opération est estimé à 102 336 €, avec attribution d'une subvention par la DRAAF à hauteur de 80% soit 81 868,80 € sur 2 ans.

Cet animateur assurera d'une part, une mission de coordination et d'accompagnement des porteurs de projet favorisant la mise en œuvre des 18 actions inscrites au PAT-

SAT ; d'autre part, une mission d'appui spécifique aux communes et EPCI volontaires pour développer une dynamique collective, en matière de restauration collective.

L'animateur apportera également son concours aux filières et producteurs locaux pour les mettre en relation avec les opérateurs de la restauration collective.

Considérant le solde de 20%, soit 20 467,20 € sur 2 ans, une contrepartie est sollicitée au territoire à hauteur de 2500 euros par an et par EPCI.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec le PNR de l'Avesnois et les 3 autres EPCI de l'arrondissement, annexée à la présente, confirmant la participation de la 3CA à ce groupe de travail et l'engageant à apporter une contribution annuelle à hauteur de 2500 € .

La commission « Activités Economiques » et le bureau communautaire, réunis respectivement les 8 et 20 juin 2022, y ont donné un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du PNR de l'Avesnois et les 3 autres EPCI de l'arrondissement,

APPORTER une participation annuelle (budgets 2022 et 2023) à hauteur de 2500 € ;

AUTORISER le président à signer tout document relatif à ce partenariat.

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de

AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du PNR de l'Avesnois PNR et les 3 autres EPCI de l'arrondissement,

APPORTER une participation annuelle (budgets 2022 et 2023) à hauteur de 2500 € ;

AUTORISER le président à signer tout document relatif à ce partenariat.

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



Publié sur le site Internet le 05/08/2022

Envoyé en préfecture le 05/08/2022

Reçu le 05/08/2022

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20220630-DC_2022_070A-DE